

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE **ET ÉCOLOGIQUE :**

pour des entreprises
françaises compétitives
et leaders

Table des matières

Introduction	3
1. Garantir un cadre réglementaire qui préserve la compétitivité des entreprises françaises	4
2. Améliorer la gouvernance des instances de concertation et de décision	6
3. Privilégier la recherche, l'innovation et les outils de mesure et de vérification	8
4. Structurer la démarche de transition énergétique en donnant des signaux clairs	9

Introduction

Les enjeux d'un développement durable qui intègre les 3 piliers environnemental, économique et sociétal sont globaux : climat, accès aux ressources, qualité de l'air, cycle de l'eau, économie circulaire, mobilité propre, ville durable, biodiversité, etc. Ils ignorent les frontières. Les innovations et solutions conçues aujourd'hui pour relever ces défis ont donc un potentiel d'application demain dans le monde entier ; elles sont autant d'opportunités de renforcer le leadership international des entreprises installées en France, source de création de richesse et d'emplois.

La transition énergétique et écologique entraîne de profondes mutations. Elle s'inscrit dans une trajectoire politique mondiale, avec l'adoption en 2015 des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) par les Nations Unies qui visent à éradiquer la pauvreté, à protéger la planète et garantir la prospérité et la paix pour tous.

Dans ce contexte, la France bénéficie de réels atouts pour apporter des solutions et répondre aux besoins mondiaux d'aujourd'hui et de demain :

- **notre pays est en avance dans des domaines comme celui de la lutte contre l'effet de serre** : grâce à nos choix historiques en matière d'électricité nucléaire et à notre savoir-faire dans les nouvelles technologies d'énergies renouvelables et leur mise en œuvre, nous représentons 1 % des émissions mondiales de CO2 alors que nous contribuons pour 3 % du PIB mondial. Nous devons continuer à entraîner d'autres pays sur cette voie tout en poursuivant nos efforts ;
- **nous bénéficions des grandes filières** de l'environnement (eau, traitement des déchets...), de l'énergie (producteurs et fournisseurs, efficacité énergétique, réseaux), des industries consommatrices d'énergie, des fournisseurs de solutions dans l'industrie, le bâtiment, les transports, etc. composées à la fois de grands leaders mondiaux, ainsi que de tout un réseau de PME, d'ETI et de start-up ;
- au sein de ces filières, **la mobilisation des entreprises autour des Objectifs de Développement durable pourrait contribuer significativement** à la recherche, l'innovation et à la diffusion de solutions durables pour répondre à ces enjeux planétaires ;
- **ces entreprises constituent un tissu d'acteurs clés, des références mondiales** ; c'est avec elles et leur capacité technologique, industrielle et financière que notre avenir se construira, par exemple autour des villes et territoires durables. Ce sont ces entreprises, venues de l'économie traditionnelle comme de la nouvelle économie, qui contribuent au financement des transformations en cours et à venir par leurs efforts de recherche et d'innovation ;
- **leur fort engagement en matière de RSE** (responsabilité sociétale des entreprises) peut constituer un atout supplémentaire sur le marché international par rapport à leurs concurrents à bas coûts.

Pour les entreprises, ces enjeux sont donc autant d'opportunités pour orienter leurs choix stratégiques vers de nouvelles activités, de nouveaux produits, de nouveaux services. Ils sont créateurs de valeur économique, et porteurs d'effets positifs pour l'environnement, l'emploi et la société dans son ensemble.

La transition permettra d'intégrer les nouvelles attentes des territoires et des consommateurs et valoriser le potentiel d'évolution dans les produits et les services grâce au numérique.

Cette transition implique cependant des changements, des contraintes, des efforts, parfois des bouleversements qui se traduisent par des tensions pour les entreprises, comme pour les autres acteurs concernés. Afin d'y répondre, les politiques publiques doivent définir de nouveaux équilibres, **pour construire collectivement et mettre en œuvre une transition énergétique et écologique réussie, c'est-à-dire à la fois source de croissance, d'emplois et d'atteinte des objectifs climatiques et environnementaux. L'organisation de l'État doit refléter la transversalité entre l'énergie, l'environnement, l'emploi, l'industrie, la recherche et l'innovation.**

La priorité doit être de fixer des objectifs atteignables, dans un pas de temps réaliste, sans affecter la compétitivité des entreprises.

1. Garantir un cadre réglementaire qui préserve la compétitivité des entreprises françaises

Les entreprises attendent des pouvoirs publics français, européens et internationaux qu'ils développent des politiques publiques favorables à la poursuite et au développement de leurs activités et des usines implantées sur notre territoire. Leur compétitivité doit être favorisée par des conditions de concurrence équitables, tout en visant un haut niveau de protection de l'environnement.

Dans cette perspective, il convient de :

➡ Concilier les échelles nationales et européennes

- › **Conserver une énergie à des prix et des coûts compétitifs dans le contexte international** (voir paragraphe sur la transition énergétique).
- › **Définir des réglementations a minima à l'échelle européenne et si possible au niveau international** (ex : politique climatique).
- › **Transposer les directives européennes sans surenchérir sur les exigences européennes**, qui visent déjà un niveau de protection très élevé puisque selon l'analyse même de l'UE, « les normes environnementales de l'Union européenne sont parmi les plus strictes au monde. » Il est donc inutile et contre productif d'imposer aux entreprises françaises, à l'occasion de la transposition en droit national, des contraintes que ne supporteront pas leurs concurrentes européennes.
- › **Éviter les réglementations nationales isolées**, sauf situation particulière nécessitant une réponse spécifique.

Les champs couverts par la réglementation européenne sont déjà extrêmement larges : qualité de l'air, eau, protection de la biodiversité, changement climatique, économie circulaire, gestion et transport des déchets, responsabilité environnementale, évaluation des risques industriels et des substances chimiques, interdictions ou restrictions de commercialisation ou de fabrication de substances... **environ 80 % de la réglementation environnementale nationale est d'origine communautaire.**

De sectorielle, cette réglementation est devenue plus globale, intégrant tous les milieux environnementaux, puis des secteurs entiers d'activités humaines, puis des produits (dangereux, recyclés...), puis plus transversale et intégrant des préoccupations liées à la santé, à l'urbanisme, à l'agriculture, aux transports, à tous les milieux marins, aux marchés de l'énergie...

Comme le rappelle le programme d'action général de l'Union pour l'environnement à l'horizon 2020, « *au cours des quarante dernières années, un vaste arsenal législatif a été progressivement mis en place dans le domaine de l'environnement jusqu'à constituer aujourd'hui le cadre normatif moderne le plus exhaustif du monde.* »

Il est donc inutile d'ajouter des réglementations nationales, sauf exception dûment justifiée et après examen de la situation des entreprises en France par rapport à leurs concurrentes en Europe. Ceci est d'autant plus important s'agissant de textes d'origine parlementaire qui ne font pas l'objet d'une étude d'impact économique et social. Plusieurs textes en interférence avec des réglementations ou des travaux européens ont été présentés au Parlement français avec une étude d'impact très insuffisante voire absente.

Depuis 2008, les choses ont donc peu bougé.

➡ Revoir les modalités d'élaboration de la réglementation

- › **Offrir un cadre réglementaire** simplifié, compréhensible par tous, prévisible, lisible, donnant de la visibilité. Ceci est bien entendu valable au plan français comme au plan européen.
- › **Assurer le réalisme économique et social des mesures grâce à de solides études d'impact (combien ça coûte ? qui paye ? quels sont les impacts en termes de transitions professionnelles ?)**. Les solutions qui offrent le meilleur rapport coût efficacité doivent être privilégiées, en tenant compte de la situation économique, du contexte européen et international, en veillant à définir **un calendrier** cohérent, compatible avec les cycles d'investissement.
- › **Veiller, au niveau européen, à l'impact cumulatif de l'ensemble des mesures prises sur les secteurs concernés.**
- › **S'adapter aux nouvelles exigences** (exemple de la sûreté contre la malveillance) en faisant évoluer les priorités d'investissements avec pragmatisme afin de préserver la capacité des entreprises à innover.
- › **Garantir un cadre réglementaire qui favorise la valorisation de nos ressources naturelles.**

➡ Promouvoir des approches équilibrées

- › **Organiser les transitions professionnelles nécessaires, sans opposer un secteur « de l'économie verte » qui serait par principe vertueux aux secteurs de l'économie traditionnelle qui seraient stigmatisés.** Ce sont l'ensemble des métiers et compétences qui doivent bénéficier d'un « verdissement » des compétences. De plus, dans bien des cas c'est précisément l'économie traditionnelle qui va financer et développer les technologies et compétences nécessaires pour la transition énergétique et écologique (cf. Les investissements dans le domaine des EnR de grands énergéticiens de l'économie traditionnelle comme Total, ENGIE, EDF...).
- › **Combiner harmonieusement cadre réglementaire et démarches volontaires.** Les **actions volontaires** et la contractualisation, peuvent compléter et dans certains cas se substituer à la réglementation. Le déploiement de pratiques responsables nécessite de trouver un équilibre entre incitation et réglementation. L'exemple du *reporting* extra-financier montre bien que, s'il est indispensable, son développement excessif et la charge qu'il représente pour les entreprises risquent de le réduire à un exercice de simple recherche de conformité. L'innovation française que représentent les obligations de publication relatives à l'article 225-102-1 du code de commerce et à l'article 173 de la loi de transition énergétique est en cours de déploiement de façon pragmatique.
- › **Favoriser le développement de l'économie circulaire** qui représente une source d'innovation et de gains de compétitivité, tout en mobilisant l'ensemble des acteurs. La mise en place par l'État de « *green deals* » avec les entreprises et/ou leurs fédérations professionnelles peut contribuer à lever les freins identifiés lors de la mise en place de projets.
- › **Garantir l'iso fiscalité lors de l'introduction des mesures de fiscalité écologique** car les entreprises françaises supportent déjà des prélèvements obligatoires largement plus élevés que ceux de leurs concurrentes, notamment sur les facteurs de production (emplois, investissements etc.). La fiscalité écologique doit s'inscrire dans le cadre de la baisse nécessaire des prélèvements obligatoires pesant sur les entreprises en considérant les conséquences en termes de transfert de charges entre secteurs d'activité. Les recettes générées par cette fiscalité doivent permettre aux pouvoirs publics de consacrer plus de moyens à la transition énergétique et écologique, notamment au financement de la recherche et de l'innovation.
- › **Promouvoir les normes sociales et environnementales internationales** (et non des réglementations nationales isolées), par : le renforcement de la coopération entre les différentes organisations internationales compétentes : Organisation Mondiale du Commerce, Organisation Internationale du Travail, OCDE... ; la sensibilisation et l'accompagnement des entreprises sur les principaux textes internationaux servant de cadre à la RSE ; le développement des accords-cadres internationaux qui permettent la diffusion des standards internationaux et l'amélioration des pratiques sur toute la chaîne de valeur des entreprises internationales.

2. Améliorer la gouvernance des instances de concertation et de décision

L'expérience du Grenelle puis des diverses instances de consultation qui réunissent les parties prenantes, s'inscrit dans une démarche positive soutenue par les entreprises. La pratique a parfois entraîné des dérives et une nouvelle dynamique doit être enclenchée pour améliorer l'efficacité du dialogue.

Ces instances favorisent :

- le dialogue qui permet d'échanger sur les positions respectives des acteurs, de confronter les idées, d'identifier les consensus et dissensus et de progresser collectivement ;
- l'information et la consultation des parties prenantes par les pouvoirs publics.

Toutefois, les entreprises constatent des dérives, avec :

- une inflation de commissions spécialisées et groupes de travail ;
- une multiplication d'acteurs et de collègues dont la représentativité n'est pas toujours établie. C'est le cas pour le Conseil National de la Transition Écologique, pour le Comité pour l'Économie Verte, et plus encore pour la plateforme RSE ainsi que pour les instances de gouvernance de la Biodiversité.

Ces dérives se traduisent parfois par :

- des postures et des affrontements idéologiques éloignés du « dialogue avec les parties prenantes » et du pragmatisme nécessaire à la conduite d'une transition réussie ;
- des demandes de transformer les instances de consultation en instances de décision. Pourtant, c'est bien à l'État qu'il revient de garantir l'intérêt général. La concertation environnementale est très utile. Mais c'est l'État qui est responsable de la mise en œuvre des décisions prises.

Il conviendrait donc de :

➡ Revoir les modalités de fonctionnement du Conseil National de la Transition Écologique et du Comité pour l'Économie Verte

L'objectif serait de :

- **réduire le nombre** de collègues et le nombre de membres ;
- **remplacer le vote** (quand il est prévu, comme c'est le cas au CNTE) **par l'expression de consensus/dissensus** ;
- **définir des priorités claires et en nombre restreint** avec quelques groupes de travail aux missions bien définies.

➡ S'interroger sur le devenir de la plateforme RSE autour de 2 options

› **Maintenir la plateforme en faisant sensiblement évoluer sa gouvernance** et ses modes de fonctionnement pour la rendre plus efficace.

ou

› **Supprimer la plateforme sous sa forme actuelle** dans un objectif de simplification des instances et **réfléchir à l'intégration des problématiques qu'elle traite dans une instance de concertation existante** comme le CESE par exemple.

'''➡ **Prévoir une place suffisante aux représentants des entreprises dans les diverses instances dédiées à la biodiversité.**

Alors que la gouvernance de la biodiversité est en pleine recomposition, il est indispensable de **reconnaitre le rôle des entreprises pour la reconquête de la biodiversité et de les associer aux diverses instances nationales et locales**. Par exemple, il conviendrait de renforcer la place des entreprises dans le CA de l'Agence Française pour la Biodiversité, où les acteurs économiques ne disposent que de 4 sièges (dont 2 pour les agriculteurs, 1 pour la pêche et 1 seul pour les entreprises) alors que les ONG par exemple disposent de 6 sièges sur un total de 43. Il est également indispensable d'associer les entreprises aux agences régionales de la biodiversité.

'''➡ **Au-delà des instances de concertation, assurer ce nécessaire équilibre des parties prenantes dans les instances de gouvernance de l'eau.**

Il est inquiétant de constater, qu'en application des nouvelles dispositions introduites dans la loi biodiversité, il est prévu de revoir la composition des Comités de bassin et des Conseils d'Administration des Agences de l'eau pour renforcer la représentation des « non professionnels » au détriment de celle des acteurs économiques. **Il faut donc revenir sur ces évolutions afin de garantir le maintien des équilibres existants.**

3. Privilégier la recherche, l'innovation et les outils de mesure et de vérification

La réglementation n'est pas une fin en soi alors que la France doit répondre à des enjeux d'innovation et de leadership. Tout en garantissant un haut niveau de protection des personnes et de l'environnement, la réglementation doit s'attacher à libérer les initiatives des entreprises. C'est ainsi qu'elles apporteront les solutions aux défis environnementaux grâce à leurs investissements dans la recherche et l'innovation.

➡ Privilégier l'innovation et s'appuyer sur des démarches scientifiques

Le développement de la recherche et l'expertise publique et privée est indispensable dans des domaines où les incertitudes scientifiques restent importantes.

› En matière de biodiversité, de grandes zones d'incertitude demeurent et rendent nécessaire une meilleure connaissance des écosystèmes et de leurs interactions.

› **En matière de santé environnement, il est impératif de s'appuyer sur une démarche scientifique avant de déterminer des orientations politiques et réglementaires.** Une multitude de facteurs interagissent : génétique, comportement, expositions à des substances chimiques et à d'autres facteurs de risques qui doivent être pris en compte dans l'analyse des relations de causalité. Les programmes de recherche doivent être conçus pour répondre aux grands défis scientifiques posés par les questions santé environnement et portés au niveau européen et international. En cas de divergence de conclusion entre les Agences nationales et européennes pouvant conduire à un cadre réglementaire différent entre les États Membres, **un processus de *peer review*¹ devrait être envisagé par la Commission européenne afin de parvenir à des conclusions consensuelles.**

➡ Développer les outils de mesure et vérification pertinents

L'entreprise doit comprendre ses impacts, savoir les mesurer, connaître ses marges de progrès pour pouvoir innover. Selon les secteurs, il est indispensable d'identifier les outils pertinents : analyses de cycle de vie, outils d'efficacité énergétique, etc.

Le développement durable est un levier de compétitivité pour l'entreprise et ouvre des opportunités de business, de changement de *business models*, etc. Il faut donc développer des outils de mesure qui permettent de, comparer, de progresser et d'améliorer les performances environnementales, climatiques, etc.

Les États doivent également renforcer leurs outils méthodologiques :

- dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris (cadre de mesure, *reporting*, vérification)
- en France pour la trajectoire de transition énergétique et la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie qui doivent faire l'objet d'une évaluation approfondie de leurs impacts économiques et sociaux, y compris sur les prix de l'énergie et l'évolution des emplois et des compétences.

1. *Peer review* (ou évaluation par les pairs) : désigne l'activité collective de scientifiques qui jugent de façon critique les travaux d'autres scientifiques (leurs « pairs »).

4. Structurer la démarche de transition énergétique en donnant des signaux clairs

La transition énergétique et écologique doit être construite en procédant par étapes, de court, moyen et long terme et avec des objectifs crédibles et réalisables. La conduite opérationnelle de la transition et l'adaptation des infrastructures de production énergétique, des réseaux de distribution et de transport doit être prise en compte. Le prix de l'énergie est crucial pour de nombreux secteurs intensifs en énergie exposés à la concurrence internationale.

Il faut donc :

➡ **Poursuivre et accélérer l'effort de recherche et d'innovation**

➡ **Mettre la compétitivité au cœur de la transition énergétique**

Il est fondamental de conserver une énergie à des coûts et des prix compétitifs, et d'assurer la sécurité d'approvisionnement en investissant dans les infrastructures nécessaires d'un point de vue coûts bénéfices, tout en prenant en compte les interconnexions européennes.

La performance économique du système énergétique passe par :

- le **financement** adéquat d'investissements énergétiques en procédant à des **études de rentabilité, à des études d'impact des infrastructures** et à une analyse de l'adaptation des réseaux ;
 - la création d'un cadre pour les nouveaux investissements de capacités en matière d'énergies **renouvelables** à intégrer progressivement au marché en fonction des évolutions technologiques et économiques et des coûts/bénéfices associés ;
 - la **prolongation du fonctionnement du parc nucléaire** sur la base d'une analyse coût-bénéfice, sous réserve de l'accord de l'Autorité de sûreté nucléaire et de la sécurisation de son financement ;
 - la recherche et la valorisation des gisements d'**efficacité énergétique** au meilleur rapport coût efficacité, et le développement des services à l'énergie ;
 - la poursuite et le développement de la **flexibilité de la demande** (effacements de consommation) ;
 - l'encouragement des utilisations les moins émettrices des énergies fossiles ;
 - le développement des solutions de **mobilité durable** en tenant compte de leurs bilans coût-efficacité respectifs ;
 - le déploiement du savoir-faire des entreprises françaises en matière de **villes et territoires durables** (par exemple performance énergétique par la connectivité : bâtiment, mobilité et villes connectés, etc.) ;
 - le développement de l'**économie circulaire** afin d'optimiser la gestion des ressources et des flux notamment énergétiques.
-

Il convient également de :

- **protéger les consommateurs les plus vulnérables** (entreprises énérgo-intensives, ménages défavorisés) ;
- **évaluer les ressources naturelles de nos territoires et les valoriser** dans le développement de notre économie ;
- **revoir la fiscalité énergétique et climatique** dans une perspective européenne voire internationale.
- **renforcer les outils méthodologiques de suivi de l'atteinte des objectifs.**

➡ **Faire converger la ou les valeurs du carbone au niveau mondial et donner la priorité absolue à l'approche et à la concertation européennes.**

Cela concerne le marché carbone européen, le fonctionnement et la gouvernance du système européen d'échange de quotas (ETS) ainsi que les politiques complémentaires qui délivrent un réel signal prix carbone. Le marché ETS ne doit pas être fragilisé par des initiatives nationales non coordonnées.

➡ **Mieux articuler les politiques françaises avec le cadre européen**

- › Donner à l'énergie la place qui lui revient dans le projet européen, et en particulier à travers les initiatives du couple franco-allemand.
- › Mieux prendre en compte le cadre européen dans la définition des politiques françaises.
- › Optimiser la stratégie d'approche et de négociation à Bruxelles pour défendre au mieux et donc au plus tôt les intérêts des entreprises françaises.
- › Assurer une meilleure cohérence des objectifs énergétiques et climatiques tant au niveau européen que français. Il faut conforter le caractère central de l'objectif climatique et proposer des priorités pour l'atteindre : efficacité énergétique, énergies renouvelables.

➡ **Promouvoir la coopération industrie/finance (émetteurs/investisseurs) dans le domaine du développement durable**

La transition énergétique a vocation à se déployer progressivement vers une transition écologique plus large englobant l'eau, l'air, la biodiversité... et l'ensemble du champ de la RSE... Ces transitions passeront par l'évolution des modes de financement et des priorités d'investissement. L'objectif est de couvrir les besoins de financement d'investissements porteurs de bénéfices environnementaux ou sociaux ayant globalement un impact positif, en réorientant massivement l'allocation de capitaux.

À condition que leur mise en œuvre assure **une transition progressive et efficace grâce à la concertation étroite entre les acteurs afin de prendre en compte les impacts environnementaux, économiques et sociaux, les initiatives suivantes méritent d'être signalées :**

- **le rapport de Paris EuroPlace** sur « l'Initiative Finance verte et durable » ;
- **l'intégration d'un « facteur vert » dans la régulation prudentielle et monétaire** proposé par la FBF afin d'attirer les financements vers des opérations qui apportent un bénéfice environnemental ;
- **l'appui au développement des obligations vertes ou environnementales** (« *green bonds* ») ;
- **le développement du dialogue émetteurs/investisseurs.** Afin de mieux orienter les financements vers les acteurs d'une économie bas carbone, les investisseurs, en particulier les assureurs, et les émetteurs ont besoin d'approfondir leur dialogue. Dans cet esprit, la Fédération Française de l'Assurance (FFA) et l'Association Française de la Gestion financière (AFG) sont parties prenantes à un dialogue initié dans le cadre du MEDEF, avec les entreprises des secteurs les plus concernés.

➡ **Valoriser les atouts de l'économie française et soutenir les filières françaises d'excellence environnementale et climatique.**

Cela concerne les grandes filières de l'environnement (eau, recyclage et valorisation des déchets...), de l'énergie (nucléaire, EnR, infrastructures gazières et pétrolières), efficacité énergétique active et passive, stockage de l'énergie (batteries, hydrogène, *power-to-gas*...), mobilité (véhicule à 2L/100 km, électrique, hybridation, GNV, GPL, hydrogène...), capture et stockage du carbone (CCS), capture et utilisation du carbone (CCU), pilotage numérique des consommations, gestion des données, comptage, réseaux intelligents...